



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

direction
départementale
de l'Équipement
Haute-Savoie

**Le Préfet de la Haute-Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

service
urbanisme, risques et
environnement
Cellule prévention des
risques

Arrêté DDE n° 2008 - 88

**Portant ouverture d'une enquête publique sur les projets de plans
de prévention des risques naturels prévisibles pour les communes
d'ANNECY, ANNECY-LE-VIEUX, ARGONAY, CRAN-GEVRIER,
EPAGNY, MEYTHET, METZ-TESSY, POISY, PRINGY et SEYNOD**

- VU** le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles R. 11.1 à R 11.14 (procédure d'enquête préalable de droit commun),
VU la loi 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, modifiée,
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles R123-1 à R123-23 (enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement) et les articles R562-1 et suivants.
VU le dossier d'enquête,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Savoie,

A R R E T E

Article 1er : Il sera procédé sur les territoires des communes d'ANNECY, ANNECY-LE-VIEUX, ARGONAY, CRAN-GEVRIER, EPAGNY, MEYTHET, METZ-TESSY, POISY, PRINGY et SEYNOD, **du lundi 31 mars au mardi 13 mai 2008 (inclus)** à une enquête publique sur les projets de Plans de Prévention des Risques Naturels.

Article 2 : Les fonctions de commissaires enquêteurs seront assurées par :

- Madame Hélène BLANC pour les communes d' ANNECY, ANNECY-LE-VIEUX, ARGONAY et PRINGY ;
Elle se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir leurs observations, les :

**vendredi 4 avril après-midi de 14h à 17h30 en mairie d'Annecy-le-Vieux
samedi 5 avril matin de 8h45 à 12h en mairie d'Annecy
vendredi 11 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Pringy
vendredi 11 avril après-midi de 14h à 17h30 en mairie d'Argonay**

15 rue Henry-Bordeaux
74998 Annecy cedex 9
téléphone :
04 50 33 78 00
télécopie :
04 50 27 96 09
mél : dde-haute-savoie
@equipement.gouv.fr
internet : www.haute-
savoie.equipement.gouv.fr

vendredi 18 avril matin de 8h45 à 12h en marie d'Annecy le Vieux
vendredi 18 avril après-midi de 14h à 17h30 en marie d'Annecy
lundi 21 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Pringy
mercredi 30 avril matin de 8h45 à 11h45 en mairie d'Argonay
mercredi 30 avril après-midi de 14h à 17h30 en mairie d'Annecy-le-Vieux
lundi 5 mai après-midi de 14h à 17h30 en marie d'Annecy
mardi 6 mai matin de 8h45 à 12h en mairie de Pringy
mardi 6 mai après-midi de 14h à 17h30 en mairie d'Argonay
mardi 13 mai matin de 8h45 à 12h en marie d'Annecy-le-Vieux
mardi 13 mai après-midi de 14h à 17h30 en marie d'Annecy.

- Monsieur Gérard DEMOND pour les communes de CRAN-GEVRIER, SEYNOD et POISY ;

Il se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir leurs observations, les :

vendredi 4 avril après-midi de 13h45 à 17h en mairie de Seynod
mardi 8 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Cran-Gevrier
vendredi 11 avril après-midi de 14h à 17h30 en mairie de Poisy
jeudi 17 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Seynod
jeudi 24 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Seynod
vendredi 25 avril après-midi de 14h à 17h30 en mairie de Cran-Gevrier
lundi 28 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Poisy
lundi 5 mai après-midi de 14h à 17h30 en mairie de Cran-Gevrier
mardi 6 mai après-midi de 14h à 17h30 en mairie de Poisy
mardi 13 mai après-midi de 13h45 à 17h en mairie de Seynod

- Monsieur Christian SCHOCH pour les communes d'EPAGNY, MEYTHET et METZ-TESSY ;

Il se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir leurs observations, les :

lundi 7 avril matin de 8h45 à 12h en mairie d'Epagny
mardi 8 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Meythet
mardi 8 avril après-midi de 14h à 17h30 en mairie de Metz-Tessy
mardi 15 avril matin de 8h45 à 12h en mairie d'Epagny
mercredi 16 avril après-midi de 14h à 17h15 en mairie de Meythet
jeudi 17 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Metz-Tessy
mercredi 23 avril après-midi de 14h à 17h30 en mairie d'Epagny
jeudi 24 avril matin de 8h45 à 12h en mairie de Meythet
vendredi 2 mai matin de 8h45 à 12h en mairie de Metz-Tessy
mardi 6 mai matin de 8h45 à 12h en mairie d'Epagny
vendredi 9 mai matin de 8h45 à 12h en mairie de Metz-Tessy
mardi 13 mai matin de 8h45 à 12h en mairie de Meythet
mardi 13 mai après-midi de 14h à 17h30 en mairie d'Epagny

Les commissaires enquêteurs siégeront en mairies pour lesquelles ils ont été désignés, où toutes les correspondances relatives à l'enquête devront leur être adressées.

Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre ouvert par le Maire de la commune concernée, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux (Annecy : du lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h30 ; Annecy le Vieux : du lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-18h ; Argonay : lundi, mercredi, vendredi 8h30-11h45/14h-17h45 ; Cran-Gevrier : du lundi au vendredi 8h-12h/13h30-17h30 ; Epagny : du lundi au jeudi 8h-12h/13h30-17h30 et vendredi 8h-12h ; Meythet : du lundi au vendredi 8h15-12h/13h30-17h15-mardi fermeture à 19h ; Metz-Tessy : du lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h30 ; Poisy : du lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h30-mercredi fermeture à 18h ; Pringy : du lundi au vendredi 8h30-12h + jeudi après-midi 13h30-17h et samedi 8h30-11h30 ; Seynod : du lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h et fermeture

exceptionnelle le vendredi 9 mai 2008) sauf dimanches et jours fériés (y compris lundi 12 mai 2008), et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie.

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par Mesdames et Messieurs les Maires.

Article 5 : Les commissaires enquêteurs disposeront d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre leurs rapports et leurs conclusions motivées à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Savoie.

Article 6 : Les copies du rapport et des conclusions des commissaires enquêteurs seront déposées en mairies d'ANNECY, ANNECY-LE-VIEUX, ARGONAY, CRAN-GEVRIER, EPAGNY, MEYTHET, METZ-TESSY, POISY, PRINGY et SEYNOD, à la Préfecture de la HAUTE-SAVOIE ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Équipement (S.U.R.E. - Cellule prévention des risques) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

Article 7 : L'avis d'ouverture d'enquête sera affiché dans les lieux habituels d'affichage de la commune, notamment à la porte de la mairie et porté à la connaissance du public par tous autres procédés en usage dans la commune, **au moins 15 jours avant la date d'ouverture d'enquête**. Cette formalité devra être constatée par un certificat du Maire qui sera annexé au dossier d'enquête.

Cet avis sera en outre inséré aux frais de l'Etat, en caractères apparents, dans les journaux LE DAUPHINE LIBERE et LE FAUCIGNY, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Article 8 :
 - Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Savoie,
 - Mesdames les Maires de MEYTHET et SEYNOD - Messieurs les Maires d'ANNECY, ANNECY-LE-VIEUX, ARGONAY, CRAN-GEVRIER, EPAGNY, METZ-TESSY, POISY et PRINGY,
 - Madame et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy, le 15 février 2008

Le Préfet,

Michel BILAUD